



Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant l'utilisation des ressources de la fondation Promotion santé suisse en 2023

**Rapport à l'attention des commissions de la sécurité sociale et de la santé
publique du Conseil national et du Conseil des États**

Sommaire

1.	Contexte	3
1.1	Bases	3
2.	Activités de la fondation en 2023	3
2.1	Avancement de la stratégie	3
2.2	Promotion de la santé psychique	4
2.3	Programmes d'action cantonaux (PAC)	4
2.4	Gestion de la santé en entreprise (GSE)	5
2.5	Prévention dans le domaine des soins (PDS).....	6
2.6	Numérisation.....	6
2.7	Évaluation des mesures et monitoring	7
2.8	Conseil de fondation	7
3.	Utilisation des ressources en 2023 : examen des comptes	8
3.1	Recettes	8
3.2	Dépenses.....	8
3.3	Décompte global.....	10
4.	Perspectives	11
4.1	Programmes d'action cantonaux : orientation sur les phases de vie.....	11
4.2	Plan global pour la santé psychique.....	11
4.3	Conférence nationale sur la promotion de la santé « One Health »	11
4.4	Gestion de la santé en entreprise.....	11
4.5	Prévention dans le domaine des soins.....	11
4.6	Adoption de la stratégie 2025-2028	11
5.	Conclusion du DFI	12
5.1	Mise en œuvre de la stratégie	12
5.2	Situation financière	12
5.3	Contrôle de l'utilisation des ressources de la fondation par le Contrôle fédéral des finances (CdF)	13

1. Contexte

1.1 Bases

Les art. 19 et 20 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10, LAMal) prévoient que les assurances et les cantons promeuvent activement la santé. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion santé suisse (ci-après : fondation) « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures destinées à promouvoir la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les contributions des personnes assurées selon la LAMal. Chaque année, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) fixe le montant des contributions prélevées sur ces cotisations (suppléments de primes LAMal). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte de l'utilisation de ces contributions aux commissions compétentes des Chambres fédérales.

2. Activités de la fondation en 2023

2.1 Avancement de la stratégie

Le 15 juin 2018, le conseil de fondation a adopté la stratégie à long terme, Horizon 2024. Elle vise à inciter les cantons, les entreprises et les acteurs du domaine des soins à renforcer leur engagement en matière de promotion de la santé et de prévention, à utiliser les synergies potentielles et à surveiller l'efficacité de leurs activités. La stratégie 2019-2024 poursuit six objectifs concrets pour mettre en œuvre de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et du rapport « Santé psychique en Suisse. État des lieux et champs d'action ». Ces objectifs se basent sur le mandat légal visant à « stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies » (art. 19, al. 2, LAMal) et sur les trois domaines d'intervention « Programmes d'action cantonaux » (PAC), « Gestion de la santé en entreprise » (GSE) et « Prévention dans le domaine des soins » (PDS). La figure 1 présente ces objectifs.

		Domaines d'intervention		
		Programmes d'action cantonaux (PAC)	Gestion de la santé en entreprise (GSE)	Prévention dans le domaine des soins (PDS)
Mandat légal	Initier	01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les adolescent-e-s et les personnes âgées.	02: les employeurs s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leur personnel ainsi qu'en faveur d'une gestion systématique de la santé en entreprise.	03: le potentiel de la prévention dans le domaine des soins visant à lutter contre les maladies non transmissibles, les maladies psychiques et les addictions est avéré, et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	Coordonner	04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées plus avant et coordonnées. 05: les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
	Évaluer	06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public ainsi que des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.		

Figure 1 : Objectifs stratégiques 2019-2024 de la fondation Promotion santé suisse

2.2 Promotion de la santé psychique

La fondation a placé la promotion de la santé psychique au centre de ses activités pendant l'année sous revue. Elle traite cette thématique comme une priorité depuis plusieurs années.

La fondation a constaté que ce domaine requiert des actions conséquentes. Elle promeut donc des offres de soutien de manière ciblée, telles que celles de Pro Juventute, parallèlement aux mesures existantes.

Comme auparavant, la fondation soutient ses campagnes nationales et régionales « Comment vas-tu ? » et « Santépsy », lancées en 2018, au niveau des finances, du contenu et de la coordination. Les deux campagnes reçoivent un écho positif, et les 26 cantons les encouragent. Plusieurs multiplicateurs les diffusent sur divers canaux (application, affiches, sites Internet, réseaux sociaux, reportages, podcasts, etc.) pour différents groupes cibles. Leur évaluation s'est révélée positive et a débouché sur plusieurs recommandations. En outre, il a été décidé de continuer à les soutenir et à les coordonner dans la période 2025-2028 de la stratégie.

Le Congrès national pour la gestion de la santé en entreprise sur le thème du *new work* a permis d'aborder les dernières évolutions dans le monde du travail. Il a donné lieu à des discussions sur les opportunités et les défis qui en découlent pour la santé (psychique) des employés. La Conférence nationale sur la promotion de la santé 2023 portait sur le thème « Être bien dans sa tête, même avec une maladie psychique – comment faire ? Renforcement des ressources et prévention en point de mire ». À cette occasion, des professionnels de toute la Suisse ont pu réseauter et échanger leurs connaissances et leurs expériences sur ce sujet essentiel.

Dans le cadre des PAC également, l'engagement des cantons s'est élargi aux thèmes liés à la santé psychique et au groupe cible des personnes âgées. Le nombre de personnes touchées par ces programmes augmente constamment. Des informations détaillées à ce sujet seront normalement publiées au cours du deuxième semestre de 2024.

La fondation a pris des mesures supplémentaires en santé psychique pour répondre aux besoins accrus (p. ex. financement des offres pour adultes). Afin de permettre le développement et le soutien ciblés des PAC, elle a lancé deux plans d'action multithématiques dédiés respectivement aux adolescents et aux personnes âgées. Un troisième, consacré à la petite enfance, suivra.

La fondation observe la littératie en santé psychique de la population suisse. Les résultats de ce monitoring servent notamment à développer et à coordonner les deux campagnes de promotion de la santé psychique.

2.3 Programmes d'action cantonaux (PAC)

La collaboration avec les cantons dans le cadre des PAC reste étroite. Elle s'est encore consolidée dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Les PAC sont actuellement mis en œuvre dans 25 cantons. La fondation soutient les cantons en termes de financement, de coordination, de conseil, de mise en réseau, d'échange d'informations et de connaissances, d'évaluation et de prestations de bases. Concrètement, elle s'engage sur des projets pour les enfants, les adolescents et les personnes âgées dans l'alimentation, l'activité physique et la

santé psychique. Au cours de l'année sous revue, elle a promu 134 projets, dont 90 en santé psychique.

Les PAC s'orientent actuellement vers les groupes cibles « Enfants et adolescents » et « Personnes âgées ». Les besoins des cantons servent de base pour lancer de nouveaux programmes pilotes pour le groupe cible « Adultes ». À l'occasion de sa séance du 24 novembre 2023, le conseil de fondation a sélectionné cinq cantons pour mener les programmes pour adultes dans le cadre d'une phase pilote débutant en 2025 : Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, Soleure et Tessin.

Par conséquent, les programmes devront dorénavant promouvoir la santé des personnes de tous âges – de la naissance à l'âge avancé. L'orientation par phases de vie des PAC sera encore renforcée. La fondation a élaboré des rapports de base sur la promotion de la santé des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ainsi qu'une liste de bonnes pratiques, puis s'est fondée sur ces documents pour rédiger les conditions-cadres. De plus, le plan d'action « Promotion de la santé pour et avec les personnes âgées » a été établi pour continuer à développer de manière ciblée l'engagement envers les personnes âgées.

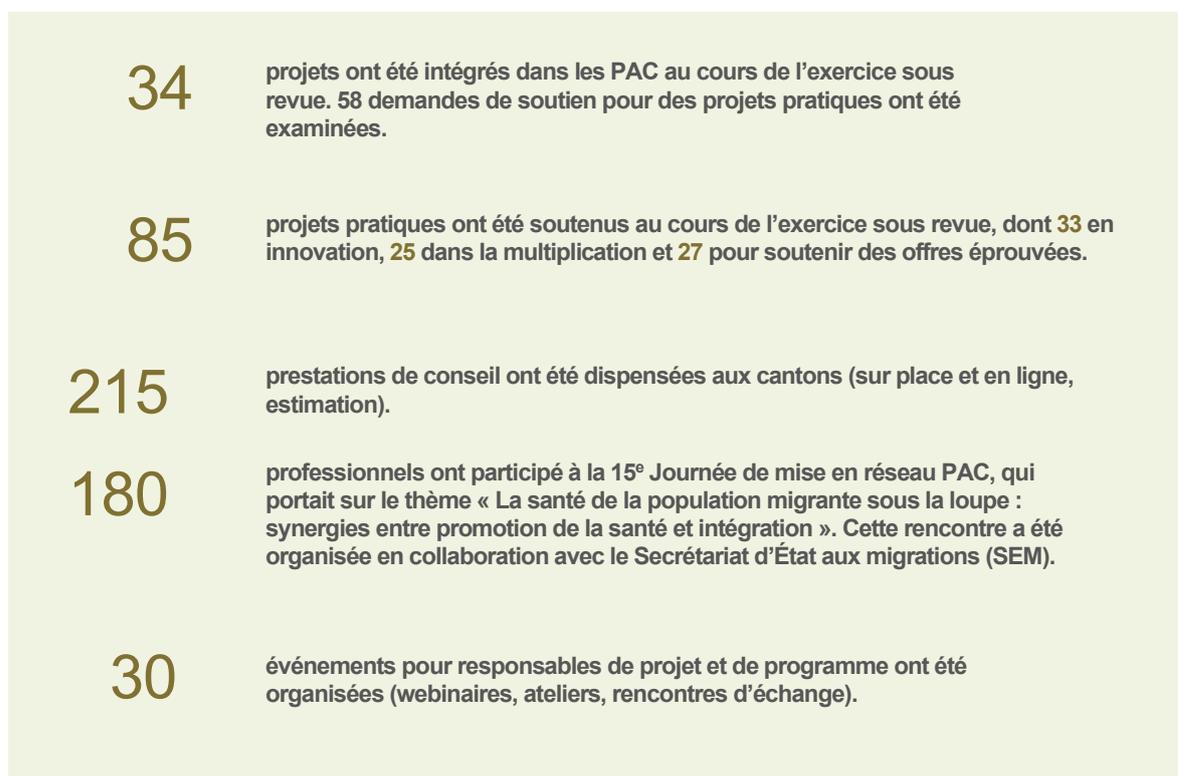


Figure 2 : Mesures mises en œuvre en 2023 dans le cadre des PAC

2.4 Gestion de la santé en entreprise (GSE)

La fondation s'engage aux côtés de partenaires issus des secteurs économique et scientifique pour diffuser la GSE et sensibiliser les employeurs à la promotion de la santé psychique de

leur personnel. Dans ce contexte, deux nouvelles offres pour les PME ont été initiées durant l'année sous revue, composées du « Leadership Kit »¹ et de la « HR Toolbox »².

Elle soutient les organisations et les entreprises dans l'élaboration d'une GSE systématique grâce au label « Friendly Work Space », introduit en 2009, et à divers services.

À la fin 2023, 106 entreprises étaient certifiées, pour un total de 221 035 employés. En 2023, le label a récompensé douze nouvelles entreprises, un chiffre supérieur à la moyenne comme l'année précédente. Plus de 400 entreprises ont utilisé les documents et les outils proposés pour une GSE systématique en 2023. Le label dispose d'un bon degré de visibilité, situé à 34 % parmi la population active. La feuille d'information³ contient les résultats de la dernière évaluation, qui a eu lieu entre 2018 et 2020.

Le contact avec des apprentis atteints de troubles psychiques peut être délicat pour les personnes de référence dans les entreprises. S'appuyant sur une étude à ce sujet, la fondation a publié une feuille d'information comprenant des recommandations d'action concrètes⁴ et une autre sur les résultats d'étude⁵. Parallèlement, elle a développé une offre de GSE conçue spécifiquement pour les apprentis sous le label « Friendly Work Space Apprentice »⁶. Ce service fournit aux formateurs professionnels et pratiques les outils nécessaires pour détecter rapidement les éventuels problèmes psychiques des apprentis et réagir de manière adaptée.

2.5 Prévention dans le domaine des soins (PDS)

Ce domaine d'intervention entend promouvoir des projets novateurs⁷ renforçant les compétences des patients tout au long de la chaîne de prise en charge afin d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie et de réduire le besoin de traitement.

Depuis que la fondation a commencé à soutenir des projets PDS, en 2019, elle en a soutenu 65, dont 34, soit plus de la moitié, sont consacrés aux troubles psychiques. Le plan de mesures 2021-2024 de la stratégie MNT⁸ prévoyait de soutenir 45 projets jusqu'à fin 2024. La fondation a donc déjà dépassé cet objectif.

Le processus global du soutien de projets fait l'objet d'une évaluation, tout comme chaque projet⁹. Les résultats sur l'efficacité et la qualité qui en découlent sont intégrés dans le développement de projets et la PDS dans son ensemble.

2.6 Numérisation

La numérisation fait partie des cinq lignes directrices de la fondation. Elle permet de renforcer la mise en réseau des prestations existantes et de les fournir de manière plus transparente et plus efficiente. Par conséquent, la fondation soutient le développement de solutions numériques et veille à ce que l'on puisse les relier.

¹ [Site Internet Leadership Kit](#)

² [Site Internet HRToolbox](#)

³ [Feuille d'information Évaluation du label Friendly Work Space](#)

⁴ [Feuille d'information Recommandations d'action](#)

⁵ [Feuille d'information Résultats d'étude](#)

⁶ [Autres informations sur cette offre](#)

⁷ [Projets PDS soutenus](#)

⁸ [Plan de mesures MNT 2021-2024_FR.pdf](#)

⁹ [Évaluation et monitoring des projets PDS](#)

En 2023, elle a étendu et diversifié son activité dans la numérisation. Elle a notamment promu différents outils et projets numériques ainsi qu'élaboré une stratégie globale à ce sujet. Cette dernière fixe le cadre pour le développement numérique de la fondation et se concentre sur tous les projets internes et externes dans ce domaine. Elle définit des axes prioritaires et exploite le potentiel de la numérisation en tenant compte des ressources à disposition.

2.7 Évaluation des mesures et monitoring

Une évaluation globale a examiné l'efficacité et la réalisation des objectifs des PAC entre 2017 et 2022¹⁰. Les résultats indiquent que, dans l'ensemble, les objectifs sont atteints. Le potentiel de développement concerne surtout la durabilité des projets. Les résultats détaillés figurent dans la feuille d'information à ce sujet, disponible sur le site Internet.

En 2021, la fondation a mené pour la première fois une enquête représentative sur la littératie en santé psychique. La deuxième enquête a eu lieu au début de l'année 2023. Plus de 3000 personnes de toute la Suisse ont répondu à des questions sur leurs compétences pour renforcer leur santé psychique et solliciter une aide professionnelle en cas de problème. Les résultats montrent que les soins de santé psychique sont jugés plus importants en 2023 qu'en 2021¹¹. Les connaissances sur les options concrètes se sont également améliorées. La fondation utilisera ces résultats notamment pour développer et coordonner les campagnes de promotion de la santé psychique.

2.8 Conseil de fondation

En 2023, le conseil de fondation comptait douze membres représentant les entités, organisations et groupes suivants : cantons (3), Confédération (1), compagnies d'assurances (3), Suva (1), monde scientifique (1), corps médical (1), consommateurs (1) et associations de prévention des maladies (1).

Le conseil de fondation se composait des membres suivants : M. Guido Graf, ancien conseiller d'État (président ; représentant des cantons), M. Reto Egloff (vice-président ; représentant des compagnies d'assurances), M^{me} Michèle Blöchliger, conseillère d'État (représentante des cantons), M. Christophe Barman (représentant des consommateurs) P^r Henri Bounameaux (représentant du monde scientifique), D^r Thomas J. Grichting (représentant des compagnies d'assurances), M^{me} Nicole Kunz (représentante des compagnies d'assurances), M^{me} Edith Müller Loretz (représentante de la Suva), M^{me} Florence Nater, conseillère d'État (représentante des cantons), D^r Carlos Beat Quinto (représentant du corps médical), D^r Jörg Spieldenner (représentant des associations de prévention des maladies), M. Pascal Strupler (représentant de la Confédération).

¹⁰ [Évaluation globale du soutien de projets Programmes d'action cantonaux \(PAC\) 2017-2022 | Promotion Santé Suisse \(promotionsante.ch\)](#)

¹¹ [Monitoring des ressources en santé psychique 2023 | Promotion Santé Suisse \(promotionsante.ch\)](#)

3. Utilisation des ressources en 2023 : examen des comptes

3.1 Recettes

Au total, les revenus se sont élevés à 44,581 millions de francs (43,987 millions l'année précédente). Les recettes provenant de la contribution annuelle des assurés (4,80 francs p.p.) constituent la plus grande part (43,044 millions, contre 42,743 millions l'année précédente). L'augmentation des revenus s'explique par la croissance démographique. Les contributions de tiers versées lors de congrès et de conférences se montent à 821 362 francs (607 486 francs l'année précédente). Tous les événements ont à nouveau été ouverts au public après les années de pandémie. La participation plus importante explique l'augmentation des revenus. La commercialisation de produits et de prestations a engendré des recettes supplémentaires de 759 340 francs (665 757 francs l'année précédente). Cette hausse s'explique par le plus grand nombre d'évaluations et de formations continues dans le domaine de la GSE.

3.2 Dépenses

Le présent chapitre porte sur l'ensemble des dépenses de la fondation en 2023. Il fait la distinction entre les dépenses liées aux projets et programmes, celles liées à la gestion de projets et les frais administratifs.

Projets et programmes

En 2023, 33,480 millions de francs (33,774 millions l'année précédente) ont été engagés pour des projets et programmes. Une grande partie des revenus ont été consacrés aux PAC, à la GSE et à la PDS. Le tableau 1 présente la répartition exacte des dépenses liées aux projets et aux programmes. Il s'articule autour des six objectifs stratégiques (cf. chap. 2.1, fig. 1).

Domaines d'activité de la stratégie 2019-2024	Dépenses en millions de francs (Dépenses de l'année précédente)
1 Programmes d'action cantonaux	14,251 (14,816)
- Alimentation et activité physique	8,419
- Santé psychique	5,832
2 Gestion de la santé en entreprise	4,609 (4,479)
3 Prévention dans le domaine des soins	7,928 (7,999)
4 Campagnes (de promotion de la santé psychique)	2,795 (2,625)
5 Coordination et mise en réseau	1,607 (1,333)
- Coordination (not. conférences, colloques, partenariats)	1,552
- Réseau santé psychique	0,054
6 Efficacité des mesures	2,290 (2,521)
- Gestion de l'impact et des connaissances	1,003
- Communication (not. publication de rapports, exploitation du site Internet et canaux de réseaux sociaux)	1,286
Total	33,480 (33,774)

Tableau 1 : Dépenses liées aux projets et aux programmes de la fondation en 2023

Les prestations des partenaires de projets fournies durant l'année sous revue, mais non encore facturées figurent à la position du bilan « Passifs de régularisation liés aux projets » (0,270 million de francs, contre 1,071 l'année précédente). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2024 à 2028 à hauteur de 39,2 millions de francs (52,3 millions l'année précédente). Environ 50 % des engagements pris concernent les domaines stratégiques « Alimentation et activité physique » et « Santé psychique ».

Gestion et accompagnement de projets

La fondation soutient et accompagne les cantons et les tiers dans la mise en œuvre de leurs projets et programmes, ce qui implique des effectifs et des charges de personnel. En 2023, 66 personnes correspondant à 50,0 équivalents plein temps (EPT) ont travaillé pour la fondation (50,0 EPT l'année précédente également). Les tâches liées à la gestion et à l'accompagnement de projets (projets et programmes, campagnes, GSE, PDS et communication) requéraient 43,3 EPT. Au total, 57 personnes réalisaient ces tâches en 2023. Ainsi, la décision de ne pas augmenter les effectifs malgré l'augmentation du supplément de primes a été maintenue au cours de l'année sous revue.

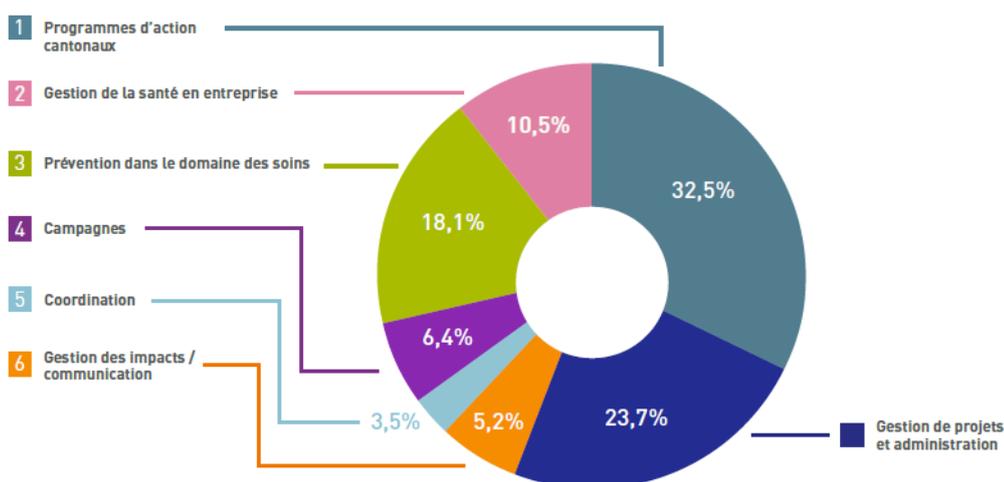
Entre 2020 et 2022, l'entreprise BDO SA a assumé un mandat de surveillance des charges administratives de la fondation. Dans son rapport du 13 octobre 2023, elle conclut que ces

dernières, à l'exception du loyer de Berne, peuvent être considérées comme conformes au marché. En outre, BDO SA précise que la volatilité des dépenses liées aux projets rend inopportun de déterminer une valeur fixe pour les charges administratives. En revanche, elle recommande de maintenir une valeur cible de 25 % pour la somme des dépenses liées à la gestion des projets et à l'administration. Sur la base de cette recommandation, les charges administratives ne sont pas comptabilisées séparément. Les charges liées à l'administration et à l'accompagnement de projets sont chiffrées à 23,7 %. 76,3 % des ressources ont été investis dans les projets des organisations partenaires et de la fondation ainsi que dans diverses prestations de soutien (cf. graphique ci-dessous).

3.3 Décompte global

En 2023, les charges totales se sont élevées à 43,848 millions de francs, soit une baisse d'environ 0,632 million de francs par rapport à l'année précédente (44,480 millions). D'ici à 2024, la fondation veut réduire ses réserves pour atteindre le montant de liquidité de base nécessaire d'environ 6 millions de francs. Ainsi, les dépenses et les recettes s'équilibrent et les excédents de dépenses sont réduits (voir également la suite de ce chapitre).

Utilisation des fonds pour atteindre les objectifs 2023



En 2023, le revenu d'exploitation (44,581 millions de francs) a dépassé les charges d'exploitation (43,848 millions de francs). En 2022, l'excédent de dépenses s'élevait à 0,558 million de francs. À la fin 2023, le capital propre de la fondation s'élevait par conséquent à environ 10,133 millions de francs (10,691 millions de francs l'année précédente). Les liquidités se montaient à 7,871 millions de francs au 31 décembre 2023, soit une baisse d'environ 0,1 million de francs par rapport à l'année précédente. Au cours des années à venir, la fondation souhaite maintenir une liquidité de base nécessaire de 6 millions de francs.

4. Perspectives

À l'avenir, il sera important pour la fondation de consolider les résultats positifs de l'année 2023. En 2024, l'accent sera notamment mis sur les activités ci-dessous.

4.1 Programmes d'action cantonaux : orientation sur les phases de vie

Sur la base des recommandations du rapport intermédiaire de l'évaluation nationale des PAC pour les années 2021 à 2024 et sur demande des responsables cantonaux, les PAC pour 2025-2028 seront davantage orientés sur les phases de vie et non plus par modules. En outre, les cantons sélectionnés mèneront des projets pilotes pour le groupe cible « Adultes » dès 2025. Les préparatifs sont déjà en cours.

4.2 Plan global pour la santé psychique

Afin de souligner l'importance de la santé psychique, la fondation élaborera en 2024 un plan global à ce sujet comprenant l'ensemble des domaines d'intervention, conformément à sa stratégie 2025-2028. Elle le publiera d'ici à la fin de l'année. Les travaux impliqueront un groupe d'accompagnement externe composé de spécialistes de différentes disciplines.

4.3 Conférence nationale sur la promotion de la santé « One Health »

En 2024, la fondation et la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de la santé organiseront la 25^e Conférence nationale sur la promotion de la santé. Le thème « One Health – une nouvelle perspective pour la promotion de la santé » met en lumière de nouvelles approches pour une promotion durable de la santé. L'approche One Health lie la médecine humaine, la médecine vétérinaire et les sciences de l'environnement dans le but d'améliorer la santé publique.

4.4 Gestion de la santé en entreprise

Le Congrès national pour la gestion de la santé en entreprise sur le thème « Objectif résilience – renforcer celle des entreprises et des employé-e-s » aura lieu le 18 septembre 2024. L'objectif est de donner des réponses concrètes aux entreprises en vue de renforcer la résilience dans leur organisation.

En outre, la nouvelle stratégie 2025-2028 de la fondation mettra l'accent sur l'adaptation des offres éprouvées aux nouvelles formes de travail et sur une meilleure diffusion de la GSE dans les PME.

4.5 Prévention dans le domaine des soins

En automne 2023, un nouveau cycle de soutien de projets dans la PDS a débuté. Cette sixième itération depuis 2019 consiste en un appel d'offres proactif sur le thème « Amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé ». Le choix des projets sera confirmé en juin 2024, et la mise en œuvre commencera en janvier 2025.

4.6 Adoption de la stratégie 2025-2028

Le conseil de fondation a adopté la stratégie pour les années 2025-2028 lors de sa séance du 24 novembre 2023.

La consultation menée au printemps 2023 sur le projet de stratégie a montré que la majorité des principales parties prenantes approuvait l'orientation générale. La fondation vise sciemment la continuité. Par conséquent, aucune modification significative n'est attendue dans la nouvelle stratégie, qui continue de suivre notamment la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral et la stratégie MNT.

5. Conclusion du DFI

5.1 Mise en œuvre de la stratégie

S'agissant de mettre en œuvre la stratégie, la fondation est sur la bonne voie. Elle développe la promotion de la GSE en continu et se concentre sur les offres pour les PME et relatives à la santé psychique. Le DFI juge souhaitable que la fondation sensibilise constamment les branches difficiles d'accès à la GSE également.

Les rapports sur la santé des enfants et des adolescents, mais aussi les enquêtes consacrées à l'ensemble de la population, montrent que la santé psychique demande toujours une grande attention. Le DFI considère donc essentiel que la fondation soutienne de manière ciblée des projets qui visent la promotion de la santé psychique ainsi que l'intervention précoce.

En outre, il estime souhaitable d'étudier une meilleure coordination des stratégies et des programmes de la fondation avec le Fonds de prévention du tabagisme et la dîme de l'alcool. Il serait ainsi possible de garantir une utilisation plus stratégique des ressources provenant des taxes pour la prévention et la promotion de la santé et de mieux exploiter les synergies, par exemple en lien avec la promotion de la santé psychique et la résilience des enfants et des adolescents.

Par ailleurs, l'orientation cohérente des mesures vers l'efficacité doit rester un critère essentiel. Les résultats des évaluations doivent former la base des décisions stratégiques concernant l'utilisation des ressources. Il convient également de traiter les lacunes concernant la durabilité de certains projets identifiées lors de l'évaluation des PAC. Parallèlement, l'accent dans la PDS doit davantage porter sur un nombre réduit de projets de bonnes pratiques, c'est-à-dire qu'il faut clairement mettre la priorité sur l'identification de projets prometteurs et concluants.

5.2 Situation financière

En 2023, la fondation a réalisé un bénéfice de 0,795 million de francs. Il représente environ 2 % du budget total. Par conséquent, le budget est presque exactement maintenu.

Au 31 décembre 2023, les liquidités se montaient à 7,871 millions de francs (7,971 millions l'année précédente) et ont donc baissé de 0,1 million de francs par rapport à l'année précédente. Les réserves de liquidités ont donc également été réduites en 2023. En 2024-2025, les réserves seront régulièrement ramenées à une liquidité de base nécessaire d'environ 6 millions de francs. Le DFI est satisfait de l'évolution des réserves pour cette année et estime toujours que la fondation aura réduit les réserves restantes comme prévu d'ici 2024.

La fondation employait 66 personnes à la fin 2023. Cela représente 50 EPT, soit le même nombre que l'année précédente. Ce chiffre s'explique notamment par le fait que la fondation soutient les cantons et des tiers non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan des ressources humaines et sur le plan technique. Le DFI se félicite que l'effectif ait pu être stabilisé à 50 EPT au cours des dernières années.

5.3 Contrôle de l'utilisation des ressources de la fondation par le Contrôle fédéral des finances (CdF)

Tout comme en 2018, le Contrôle fédéral des finances (CdF) a vérifié l'utilisation des ressources de la fondation. Le DFI et l'OFSP comprennent les recommandations du CdF et les acceptent. La recommandation de veiller, en accord avec le DFI et l'OFSP, à ce que la prochaine convention de collaboration couvre l'ensemble des activités de la fondation et intègre tous les moyens financiers à disposition, est compréhensible pour le DFI et l'OFSP. De plus, la recommandation concernant la possibilité de renoncer aux annexes selon le degré de détail des objectifs et des mesures de la stratégie de la fondation est concevable pour le DFI et l'OFSP. Ils saluent, en particulier, la recommandation demandant à la fondation d'exiger de ses partenaires un standard minimum de transparence sous la forme d'une publication des activités annuelles et des chiffres d'affaires. Cette approche permettrait de mieux appréhender en continu l'utilisation des ressources. En accord avec le CdF, la fondation mettra en œuvre cette mesure par le biais de dispositions contractuelles avec les principaux partenaires dès 2024.